# Qu'est-ce qu'un espace de vie sociale ?

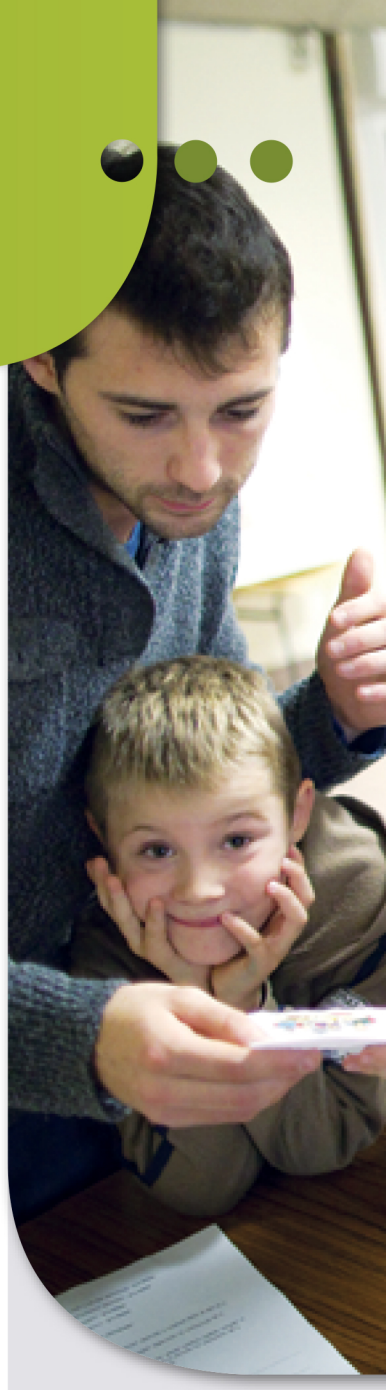

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics, a minima, **les familles, les enfants et les jeunes.**

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Autres caractéristiques d'un espace de vie sociale :

- il peut être géré par tout opérateur quel que soit son statut et mode de gestion : forme associative, gestion publique directe ( conseil municipal, régie municipale, Ccas), entreprise publique locale, et leur mode de désignation ( délégation de service public, appel d'offre…) ;
- ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire ;
- son activité se déroule tout le long de l'année.

L'espace de vie sociale* :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, l'espace de vie sociale accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ;

Son action se fonde sur des valeurs et des principes :

**Au titre de la neutralité, les structures soutenues par la branche Famille ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle. Les valeurs et principes de la République française s'appliquent aux structures de l'animation de la vie sociale. Pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professsionnels, bénévoles, usagers et partenaires, il s'agit de respecter :**

- la dignité humaine ;
- la neutralité, la laïcité et la mixité ;
- la solidarité et la promotion du lien social ;
- la participation et le partenariat.